

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 7 novembre 2011

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^{ième} jour du mois de novembre 2011 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présentes les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté	Monsieur Alain Larochelle
Madame Hélène Bourbonnais	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 1111-140

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

1. Prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Discussion et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2011;
4. Comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Discours du maire;
7. Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus;
8. Règlement modifiant le règlement de zonage;
9. Avis de motion – Règlement sur la circulation et le stationnement;
10. Achat d'outils de Monsieur Daniel Bilodeau;
11. Achat d'ordinateur portable au coordonnateur des travaux publics;
12. Avis de motion – Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
13. Demande de remboursement de subvention – Travaux de voirie;
14. Politique de reconnaissance employeur – employés;
15. Varia
 - a) Déneigement point d'eau rang 8 Est;
 - b) Rapport du coordonnateur des travaux publics;
 - c) Prolongement zone 50 km/h – Route 279;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

RÉS. : 1111-141

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2011 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 1111-142

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 7 novembre 2011 :

• Administration	19 517,13 \$
• Voirie	63 015,81 \$
• Sécurité publique	1 596,97 \$
• Aqueduc et égout	6 450,78 \$
• Loisir et culture	431,55 \$
• Quote-part	435,00 \$

RÉS. : 1111-143

CUEILLETTE DE LA SOLIDARITÉ

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
 APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 120,00\$ à Frigos Pleins de Bellechasse et l'Essentiel des Etchemins à l'occasion de la cueillette de la solidarité 2011.

RÉS. : 1111-144

CONTRIBUTION À NEZ ROUGE BELLECHASSE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté
 APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de contribuer à l'organisation Nez Rouge Bellechasse en offrant les locaux nécessaires à l'opération 2011.

RÉS. : 1111-145

ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE – RÊVE D'AÎNÉ

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais
 APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 50,00\$ à Entraide Solidarité Bellechasse dans le cadre du projet Rêve d'ainé.

RÉS. : 1111-146

**ACTIVITÉ DE NOËL DE
 L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BELLECHASSE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle
 APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de contribuer à l'activité de Noël de l'Association des personnes handicapées de Bellechasse pour un montant équivalent à 50% du coût de location du Centre communautaire.

**RÈGLEMENT : N° 229-2011
 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
 DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Alain Larochelle, conseiller présente le règlement et en fait un bref résumé.

RÉS. : 1111-147

CONSIDÉRANT que la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que l'adoption a été précédé de la présentation d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 12 de ladite loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 19 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du Conseil tenue le 3 octobre 2011;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, il est ordonné et statué par le Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, et ledit Conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité, lequel notamment, énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus municipaux.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Martin J. Côté, maire

Richard Côté, directeur général

RÉS. : 1111-148

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 192-2005

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'adopter le projet de règlement modifiant les articles 34, 35 et 36 du règlement de zonage n° 192-2005 et abrogeant l'article 8 du règlement n° 227-2011. Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement se tiendra le 5 décembre 2011 à 19h30 pour se terminer à 19h50 à la salle du Conseil.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 206-2007 LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Monsieur Martial Labonté, conseiller à l'effet qu'il sera soumis à

l'attention de ce Conseil, pour approbation, un projet de règlement modifiant le règlement n° 206-2007 concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. Adoption à une séance subséquente.

RÉS. : 1111-149

**ACHAT COFFRE ET OUTILS DE
MONSIEUR DANIEL BILODEAU**

CONSIDÉRANT que les outils de Monsieur Daniel Bilodeau sont utilisés par tous nos employés lorsqu'ils exécutent des travaux d'entretien et/ou de réparation sur nos machines et équipements;

CONSIDÉRANT qu'il est d'usage que les outils ne soient utilisés que par la personne à qui ils appartiennent à moins qu'ils ne soient la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le but de régulariser cette situation, Monsieur Bilodeau est disposé à vendre ses outils et son coffre à la municipalité suivant inventaire faite conjointement par le coordonnateur des travaux municipaux et Monsieur Bilodeau;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire l'acquisition du coffre et des outils de Monsieur Daniel Bilodeau pour un montant forfaitaire global de 2 500,00\$ suivant la liste fournie par le coordonnateur des travaux municipaux.

RÉS. : 1111-150

**ACHAT ORDINATEUR PORTABLE
COORDONNATEUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la croissance constante des services en ligne avec lesquels nous devons constamment correspondre;

CONSIDÉRANT les différents rapports à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire via Clicséquur;

CONSIDÉRANT la mise aux normes de l'eau fera usage de la télémétrie et autres supports informatiques;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire l'acquisition d'un ordinateur portable DELL modèle Latitude E5520 pour le coordonnateur des travaux municipaux.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Madame Hélène Bourbonnais, conseillère à l'effet qu'il sera soumis à l'attention de ce Conseil, pour adoption, un projet de règlement par lequel sera adopté un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉS. : 1111-151

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SUBVENTION
AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de mandater le directeur général à présenter une demande de remboursement de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉS. : 1111-152

REMERCIEMENTS À MADAME DOMINIQUE VIEN
ET MONSIEUR NORMAN MACMILLAN

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remercier Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux ainsi que Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports pour l'aide financière accordée à notre municipalité relativement à l'amélioration du réseau routier local.

RÉS. : 1111-153

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE EMPLOYEUR – EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a adopté une politique de reconnaissances pour les élus et les employés;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'avoir une telle politique en y apportant les adaptations nécessaires pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet de politique de reconnaissance soumis répond aux préoccupations du Conseil en cette matière;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'adopter la politique de reconnaissance employeur-employés tel que présenté et que celle-ci fait partie de la présente résolution comme ci-ici au long reproduit.

RÉS. : 1111-154

DÉNEIGEMENT POINT D'EAU RANG 8

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de confier le déneigement du point d'eau au 8^e rang à Monsieur Logan Fortier pour la saison 2011-2012 au prix de 350,00\$ plus taxes.

Que Monsieur Fortier fournira une preuve d'assurance couvrant sa responsabilité en rapport avec ce contrat.

RÉS. : 1111-155

PROLONGEMENT LIMITE DE VITESSE DE 50 KM/H SUR LA ROUTE 279

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse à 90 km/h, direction sud sur la route 279, début à l'intersection de la rue St-Georges;

CONSIDÉRANT que le poste incendie et le garage municipal ont accès à la route 279 sur une partie de ladite route dont la vitesse est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT la visibilité relativement restreinte du secteur, autant pour ceux qui ont à emprunter la route 279 avec des camions incendie et/ou de déneigement équipés de sens unique à l'avant que pour les usagers de la route direction sud;

CONSIDÉRANT la proximité de l'intersection de la rue St-Georges;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au ministère des Transports, centre de service de Saint-Charles, de prolonger la limite de vitesse à 50 km/h sur la route 279, direction sud, d'environ 175 mètres afin que les véhicules incendie ainsi que les véhicules lourds de déneigement puissent avoir accès à ladite route de façon la plus sécuritaire possible.

RÉS. : 1111-156

EMPRISE RANG 7 EST

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lors de la réforme cadastrale a déterminé que l'emprise du rang 7 Est se terminait à la ligne séparative des lots 3 586 830 et 3 586 734;

CONSIDÉRANT que d'après certains propriétaires de lots du secteur cette délimitation ne serait pas exacte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire vérifier par un arpenteur-géomètre si la limite déterminée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est exacte ou erronée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier le mandat au service d'arpentage de la MRC de Bellechasse;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire vérifier la limite de l'emprise du rang 7 Est par le service d'arpentage de la MRC de Bellechasse et qu'une fois le résultat connu, il soit transmis aux propriétaires du secteur concernés.

RÉS. : 1111-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 21h23.

Martin J. Côté, maire

Richard Côté, directeur général